



...tous nos communiqués sur www.lpo.fr... ...tous nos communiqués sur www.lpo.fr... ...tous nos communiqués sur www.lpo.fr...

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 5 juillet 2011

Les oisillons tombés du nid ne sont pas tous en danger !

Vous êtes nombreux, chaque année, à solliciter la LPO pour de jeunes oiseaux tombés du nid. Etant rarement abandonnés, il est souvent préférable de les laisser sur le lieu de leur découverte. Voici quelques conseils pour les aider à survivre dans leur milieu naturel.

Certains oisillons téméraires de plusieurs espèces (chouettes, grives, merles) quittent leur nid avant de savoir voler. Ils se retrouvent alors au sol où nous sommes susceptibles de les trouver. Alors que dans la plupart des cas, leurs parents ne sont pas loin, prêts à s'occuper d'eux, nous pensons bien faire en les recueillant.

C'est ainsi que 40 % des oiseaux accueillis dans les Centres de sauvegarde LPO sont des jeunes oisillons, qui, pour beaucoup d'entre eux, auraient pu rester dans leur milieu naturel.

Nous vous conseillons donc de les remettre sur le lieu de leur découverte, dans les cas suivants :

- un oisillon en duvet ou peu emplumé : remplacez-le dans son nid si ce dernier est intact.
- un oisillon bien emplumé (presque volant) : qui sautille au sol et ne vole pas encore. Laissez faire ses parents, il peut avoir quitté son nid trop tôt ou être à quelques jours de son envol. Si vous l'avez déjà recueilli, remettez-le vite où vous l'avez trouvé. S'il se trouve en un lieu particulièrement exposé (chats, routes...), essayez de le mettre en sûreté, en hauteur, sur une branche, un muret, dans une haie ou un buisson et à proximité du lieu où vous l'avez recueilli. Les oiseaux, contrairement aux mammifères ont un odorat très peu développé. Le fait de les toucher n'entraînera donc aucun rejet par les parents.

En revanche, si un oiseau vous paraît trop jeune ou faible, et exposé à des dangers naturels (piscine, route..) ou des prédateurs domestiques (chat, chien), vous pouvez tenter de le sauver. D'autant plus que certains appartiennent à des espèces menacées, qu'il faut impérativement protéger. Cependant, après l'avoir recueilli, vous devrez l'acheminer vers un centre habilité. En effet, la plupart de ces oisillons sauvages sont intégralement protégés par la loi et leur détention est rigoureusement interdite.

Dans le doute et afin d'éviter tout geste irréparable, contactez le Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage le plus proche (coordonnées : www.lpo.fr/oiseaux-en-detresse/centres-de-sauvegarde).

Par des gestes simples, vous pourrez aider un oisillon en détresse à retourner au plus vite dans la nature et ainsi venir en aide à la faune sauvage, à nos côtés.

Allain Bougrain Dubourg
Président de la LPO



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 5 juillet 2011

Quelques conseils spécifiques

Dans tous les cas :

- Manipulez l'oisillon le moins possible, vous risquez d'abîmer son plumage de façon durable.
- Aidez le Centre de sauvegarde le plus proche.
- En attendant de le transférer :

Vous devez le laisser dans un lieu calme à l'ombre et sans courant d'air.

Vous pouvez lui donner à manger : de la pâtée pour insectivores avec soit des vers de farine achetés en oisellerie, soit de la viande hachée, soit des croquettes sèches pour chien ou chat imbibées d'eau.

Ne lui donnez ni lait ni pain. Le lait est indigeste et toxique pour les oiseaux qui ne possèdent pas les enzymes permettant de digérer ses protéines. Quant à la farine qui sert à fabriquer le pain et autres biscottes, elle n'est pas nutritive pour les oiseaux. Le pain gonfle dans l'intestin et provoque des occlusions intestinales, et le sel qu'il contient est toxique.

Ne le forcez pas à boire, vous risquez de lui introduire de l'eau dans les poumons. Une fois par jour maximum, vous pouvez laisser couler quelques gouttes d'eau le long de vos doigts sur les coins de son bec.

Cas particuliers

- **Les petits passereaux** (excepté les merles et les grives) : ils volent très mal à la sortie du nid où il faut donc les replacer.

- **Les rapaces nocturnes** : Les chouettes et hiboux quittent le nid très tôt. Placez-les en hauteur sur une branche ou un muret, en prenant soin de mettre des gants pour vous protéger de leurs serres et de leur bec. Leurs cris durant la nuit permettront aux parents de les localiser et de leur apporter à manger.

- **Les martinets et les hirondelles** : il peut s'agir d'un premier envol raté. Dans ce cas, le mieux est de les remettre dans leur nid. Mais, comme il est souvent difficile de l'identifier et de l'atteindre, vous pouvez tenter de le sauver. Vous pouvez recueillir l'oiseau et l'installer dans l'obscurité et au chaud, dans un carton préalablement percé de trous, le fond tapissé de journaux, puis contactez le Centre de sauvegarde le plus proche. Pour différencier une jeune hirondelle d'un adulte, regardez les ailes qui, chez l'adulte, sont plus longues et dépassent de la queue. Pour les martinets, il est généralement impossible d'accéder au nid. La seule chance de survie est donc d'être recueilli.

Plus d'informations

Vous pouvez demander la brochure « *Secourir un oiseau en détresse, les premiers gestes pour aider la faune sauvage* » auprès du service Conseils de la LPO, Fonderies Royales, 8 rue du Docteur Pujos, BP 90263, 17305 Rochefort cedex / 05 46 82 12 34, dans nos centres de sauvegarde ou la télécharger sur <http://www.lpo.fr/oiseaux-en-detresse/les-gestes-qui-sauvent>. Vous pouvez également télécharger notre dossier de presse « *La LPO au secours de la faune sauvage en détresse* » sur : http://www.lpo.fr/images/Presse/dp/2011/DP_Oiseaux_en_detresse.pdf

Contacts

Claire Lux

Attachée de presse LPO

06 34 12 50 69 / 01 42 73 56 10

Service conseils LPO ou

Programme Oiseaux en détresse

05 46 82 12 34

